

PROCES VERBAL DU BUREAU DU 13 FEVRIER 2024 À 17 H 30

Approuvé le 20 mars 2024

Publié le 25 MARS 2024

Date de convocation : 7 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le treize février à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le sept février se sont réunis dans le bureau de la présidente sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente.

PRESENTS : Mmes JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès et M. TRON Jean-Michel.

EXCUSE : M. CAPEL Denis

Mme Elisabeth JACQUES procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme Hélène GARCIER-RICHAUD est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation de l'organigramme
2. Projets d'investissements 2023 / Préparation du budget 2024
3. Modification du règlement sur l'organisation du temps de travail
4. Questions diverses

1. VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME

Une discussion est engagée sur la réorganisation des services de la CCVUSP. Les différents pôles sont organisés au regard des compétences de la CCVUSP. Après des échanges riches et fructueux, relevant notamment la difficulté de recrutement, un préprojet est arrêté, qui demandera des ajustements très prochainement, au regard des publications de postes en cours et des entretiens à venir.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023 / PREPARATION DU BUDGET 2024

La Présidente propose de détailler les projets qui étaient inscrits au budget de la CCVUSP en 2023, section investissement. Il est constaté la non-réalisation de certaines grosses opérations. De même, des explications se révèlent nécessaires quant aux chiffres inscrits. Les membres du Bureau conviennent de revenir vers les directeurs de pôles et chefs de service pour comprendre la situation.

En lien avec la commission Finances, il sera nécessaire de prioriser les projets 2024 et de formaliser un Plan Pluriannuel d'Investissement, de manière à piloter politique et financièrement l'ensemble des projets à moyen terme.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

La secrétaire de séance,
Mme Hélène GARCIER-RICHAUD



La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

